

08.09.2015 09:54 bsf038 3 POL PAR CON LOH Dépêche individuelle Dépêche pff ats/fk cm  
Berne

## Rectification

### **Service universel: Le National enterre définitivement le projet d'article**

---

**(ats) La constitution ne contiendra pas de nouvel article sur le service universel. Par 110 voix contre 75, le National a enterré le projet. Le Conseil fédéral n'en avait quant à lui jamais voulu.**

La majorité de droite juge inutile ce nouvel article constitutionnel. La Suisse dispose d'un service public excellent. Et des garanties légales existent déjà.

Aucune option d'article ne peut inclure des règles concrètes, vu la trop grande diversité des domaines d'application et des réglementations concernés. Il est en outre très difficile de prendre en compte l'extrême diversité géographique et démographique de la Suisse.

A défaut, on risque de se trouver avec un article purement déclamatoire qui ne présente aucune plus-value, a fait valoir Thomas Hurter (UDC/SH).

#### Signal fort

L'idée d'inscrire le service universel dans la charte fondamentale remonte à 2003. Sous la pression des régions périphériques et de la gauche, le Parlement a réclamé un projet. Après une consultation mitigée, le gouvernement a proposé de jeter l'éponge.

Le Conseil des Etats a toutefois réitéré deux fois son soutien à un article ad hoc, la dernière fois par 24 voix contre 18. Le texte qu'il a retenu précise uniquement que la Confédération et les cantons s'engagent à promouvoir un service universel suffisant et accessible à tous.

Il est nécessaire de réaffirmer l'importance d'un service de qualité à l'ensemble du territoire suisse, a plaidé en vain Anne Mahrer (Verts/GE). Et de brandir la menace d'une libéralisation généralisée des services publics, avec le projet international d'accord "TISA".

Il faut donner un signal fort aux représentants des régions périphériques à l'heure où l'Internet à haut débit n'est pas une réalité pour tous et où les services postaux sont démantelés, a ajouté en substance Valérie Piller (PS/FR).

#### Initiative

Les partisans de l'article souhaitent s'en servir pour opposer un contre-projet à l'initiative "en faveur du service public" lancée par certains défenseurs des consommateurs. Ce texte ne dispose de soutien ni à gauche ni à droite au Parlement. Mais il pourrait séduire en votation populaire.

L'initiative exige qu'en matière de prestations de base, la Confédération ne vise pas de but lucratif, ne procède à aucun subventionnement croisé au profit d'autres secteurs de l'administration et ne poursuive pas d'objectif fiscal.

Ces principes devraient s'appliquer également aux entreprises fédérales que sont La Poste, Swisscom et les CFF. Les salaires et les honoraires versés aux collaborateurs de ces sociétés ne devraient par ailleurs pas être supérieurs à ceux versés aux collaborateurs de l'administration fédérale.

Note: Répétition supprimée dans le 2e paragraphe.